

Collision mortelle de Saint-Médard : le procès en appel en septembre

mercredi 3 juillet 2019, par [Thémis](#)

Le procès en appel de la collision mortelle de Saint-Médard-sur-Ille (Ille-et-Vilaine) entre un TER et un camion, qui avait fait trois morts et 61 blessés en octobre 2011, se tiendra du 23 au 27 septembre à Rennes, a annoncé lundi la cour d'appel dans un communiqué.

Le 12 octobre 2011 vers 17h15 un camion, équipé d'une grue de levage, arrêté au milieu d'un passage à niveau, avait été percuté par un TER qui effectuait la liaison Rennes-Saint-Malo. Deux passagères du train âgées de 43 et 73 ans et un passager de 36 ans avaient été tués dans l'accident et 61 personnes blessées.

En première instance, le 2 juillet 2018, le tribunal correctionnel de Rennes a condamné le chauffeur du poids lourd à 36 mois de prison avec sursis, reconnaissant une « faute simple », une « inattention fautive ». Pour le tribunal, le passage à niveau en question, où s'était déroulé en 2007 un accident similaire entre un camion et un TER, faisant 71 blessés, avait une « dangerosité avérée », que ne pouvaient ignorer SNCF Réseau et SNCF Mobilité. Les deux entreprises ont, elles, été condamnées à 300.000 euros d'amende chacune.

La SNCF avait fait appel, jugeant les causes de l'accident « sans lien avec une faute de la SNCF », décision qui avait suscité colère et indignation chez les victimes, représentées par l'association Solidarité Saint-Médard PN11. L'association avait estimé que « l'établissement ferroviaire public (n'assumait) pas ses responsabilités dans le drame de St-Médard ». Le parquet avait également interjeté appel.

Source : Le Figaro avec AFP

Publié le 17 juin 2019